

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-1427

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 9

À l'alinéa 23, substituer au mot :

« cela »,

les mots :

« cette exonération ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.